

CONTRAT D'ABONNEMENT 2026-2027

Le présent contrat est le seul document contractuel existant entre le souscripteur et la Compagnie Hallet Eghayan|Artistes Associés, à l'exclusion de tout autre support de communication ou publicitaire.

Modalités d'inscription

Les cours sont dispensés selon le rythme scolaire du 14 septembre 2026 au 27 juin 2027, à l'exclusion des périodes de vacances scolaires de l'Académie de Lyon. Il n'y a pas de cours pendant les jours fériés. Les horaires des cours sont communiqués au souscripteur et restent valables pour l'année entière. L'École Hallet Eghayan se réserve le droit d'annuler, reporter ou modifier le planning si l'organisation interne l'en oblige.

En cas de force majeure (canicule...), des cours peuvent être annulés.

Adhésion

Tout souscripteur doit adhérer à l'association Compagnie Hallet Eghayan|Artistes Associés. Cette adhésion lui permet notamment de bénéficier de tarifs réduits sur les spectacles produits avec les danseurs de la Compagnie Hallet Eghayan|Artistes Associés sur le site des Échappées Belles.

Paielements et tarifs

Le règlement des cours est payable à l'inscription pour l'année entière sur la base des tarifs présentés lors de l'inscription.

Durée - Résiliation

Le contrat est souscrit pour l'année entière du 14 septembre 2026 au 27 juin 2027. Aucun remboursement même partiel ne pourra être exigé.

Autorisation d'utilisation de l'image

La Compagnie est amenée à réaliser des photographies et vidéos afin de valoriser ses activités et d'illustrer ses supports de communication, notamment les documents institutionnels, le site internet, les réseaux sociaux et les supports de communication numérique. L'utilisation des images est effectuée avec soin, dans le respect de l'image, de la dignité et de la vie privée des personnes représentées (aucune personne ne sera nommée, nous privilégions les photos de groupe ou non-reconnaissable). Aucune image réalisée ne sera commercialisée.

La signature du présent contrat autorise l'utilisation de l'image sans aucune contrepartie financière.

☐ J'autorise l'École Hallet Eghayan et la Compagnie à utiliser l'image (photos et vidéos) de:

.....,

pour leurs supports de communication dans le cadre de leurs activités.

☐ Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de :

.....

Assurance-Responsabilité

Au moment de l'inscription, il devra être fourni un certificat médical autorisant la pratique de la danse ou le questionnaire de santé rempli et signé (si vous avez répondu NON à toutes les questions). Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir.

La Compagnie est assurée pour les dommages engageant sa Responsabilité Civile et celle de ses intervenants. L'adhérent devra souscrire une assurance responsabilité civile couvrant plus particulièrement les risques liés aux activités sportives et de loisirs pratiqués. En cas d'accident susceptible d'engager la responsabilité de la Compagnie Hallet Eghayan|Artistes Associés, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures.

La pratique de la danse comporte des risques physiques. La Compagnie Hallet Eghayan| Artistes Associés est assurée en Responsabilité Civile, mais ne couvre pas ces risques.

Si vous le souhaitez, la Fédération Sportive et Culturelle de France, propose de souscrire à une assurance complémentaire (nous consulter).

☐

Oui, je souhaite une assurance complémentaire auprès de la FSCF.

☐

Non, je suis déjà assuré.

Fait à Lyon, le

Nom – Prénom

Signature